

## Supplément

à la

liste(\*) des établissements de crédit et des sociétés coopératives qui ont obtenu, conformément à l'article 885 du code civil suisse et à l'ordonnance du Conseil fédéral du 30 octobre 1917 sur l'engagement du bétail, l'autorisation de conclure des contrats d'engagement de bétail dans tout le territoire de la Confédération :

**Canton de Soleure.**

*Nouvelle autorisation.*

17. Caisse soleuroise de secours aux agriculteurs, à Soleure.

Berne, le 21 août 1933.

Département fédéral de justice et police.

(\*) FF 1918, III, 516.

## Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

### LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL FÉDÉRAL ET DES CONSEILLERS D'ÉTAT DES CANTONS

==== Edition de juillet 1933 ====

L'administration soussignée a publié une nouvelle

#### Liste des membres du Conseil fédéral et des conseillers d'Etat des cantons

avec indication des départements que dirigent les conseillers fédéraux et les conseillers d'Etat.

**Prix: 50 centimes**

*Par la poste: 60 centimes; contre remboursement: 75 centimes.*

Administration des imprimés de la chancellerie fédérale.

## Mises en adjudication de travaux.

### Arsenal de Berthoud.

Sont mis en adjudication les travaux de *terrassement*, de *maçonnerie*, d'*aménagement des abords*, de *charpente*, de *ferblanterie* et de *couverture* (toit en carton bitumé isolant, avec gravier), ainsi que les travaux en *béton armé* et en *fer* pour la construction d'une *annexe à destination de garage et d'ateliers à l'arsenal n° 1, à Berthoud*. — Les intéressés peuvent consulter les plans et le cahier des charges et se procurer les formulaires de soumission au bureau de l'arsenal de Berthoud, de 14 à 17 heures.

Le 22 août 1933, un fonctionnaire de notre direction se rendra sur place pour donner, de 8½ à 12 et de 14 à 16 heures, tous les renseignements désirés.

Les offres doivent parvenir à la direction soussignée, d'ici au 30 août 1933, sous pli fermé, affranchi et portant la désignation des travaux soumissionnés.

Berne, le 11 août 1933.

[2..]

Direction des constructions fédérales.

## PLACES

Les indemnités et allocations légales ne sont pas comprises dans les traitements indiqués ci-dessous.

S'adresser à	Place vacante	Traite- ment fr.	Délai d'inscrip- tion	Conditions d'admission
Direction des douanes à Bâle.	Commis de contrôle au bureau principal des douanes Bâle, gare bad. G.V.	4800 à 8400	2 septem- bre 1933 [2..]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de commis-reviseur de l'administration des douanes.
Direction des douanes à Genève.	Chef de service à la direction des douanes à Genève.	6000 à 9,600	26 août 1933 [2..]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de commis-reviseur de l'administration des douanes.

## Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1933
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	34
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	23.08.1933
Date	
Data	
Seite	111-112
Page	
Pagina	
Ref. No	10 086 995

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.